

**Zeitschrift:** Scharotl / Radgenossenschaft der Landstrasse  
**Herausgeber:** Radgenossenschaft der Landstrasse ; Verein Scharotl  
**Band:** 13 (1988)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** "D'où les nomades ont-ils tant d'argent?"

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

"D'OU LES NOMADES ONT-ILS TANT D'ARGENT ?

"D'où les nomades ont-ils donc tant d'argent?" Le député au Grand Conseil Hans Frei, SVP, de Watt, agriculteur, connu pour ne pas mâcher ses mots, a parlé lundi des expériences négatives avec les Yenish. Ils se déplacent dans de grosses Mercédès et caravanes et se présentent aux paysans avec des billets de mille en main pour demander une place de stationnement. Si le paysan accepte, arrivent, d'après Frei, non pas deux ou trois, mais vingt caravanes. Les femmes portent des bijoux, les hommes de bons complets et tous semblent bien nourris. Frei sous-entendait aussi la réponse à sa question. Il citait le comte Mirabeau, qui aurait dit au 18ième siècle : "Ils font quelque chose pour vivre, ils mendient ou volent". "Ceci est une insulte", protesta le député CVP Anton Killias, "on pourrait demander à d'autres d'où ils ont leur argent. Insinuer que les nomades gagnent leur vie de façon malhonnête revient à discriminer une partie de notre population". "Les déclarations de Frei représentent un outrage à l'honneur, même s'il se cache derrière une citation", appuya le député du POCH Daniel Vischer.

\*

L'objet du débat était une motion de Renata Huonker (GP) avec trois buts : 1. Le canton de Zurich devrait reconnaître aussi les patentés relâchées par un autre canton. 2. Le certificat de bonnes moeurs ne devrait plus être une condition pour accéder à la patente pour un métier ambulant. 3. Le Conseil d'Etat devrait s'employer à réaliser un concordat avec tous les cantons, ou au moins les cantons limitrophes, pour la reconnaissance réciproque des patentés. "Il s'agit de rendre possible pour une minorité discriminée la liberté de commerce et de métier", explique l'auteur de la motion, une femme pasteur de Zurich. "Il s'agit de reconnaître réellement l'identité culturelle des nomades". "Pensons aux injustices qui ont été commises à l'égard des nomades", admonirent Vischer et V. Hedinger (P.S.). Mais il y eut aussi des arguments contraires, certains positifs. Paul Hug (FDP) et Erika Welti (EVP) remarquèrent que les problèmes en question pourraient mieux être résolus de façon intercantionale, et le directeur de la police H. Hofmann observa que la reconnaissance par Zurich des patentés d'autres cantons défavoriserait le commerce ambulant zurichois, qui n'aurait pas un droit équivalent ailleurs. R. Berset (CVP) et E. Bülchi (SVP) soulignèrent le fait que le certificat de bonnes moeurs sert à la protection des consommateurs à domicile.

\*

Les coups bas n'ont pas manqué non plus lors de la discussion. W. Müller (SVP) reprocha aux Verts de s'engager pour une branche motorisée. Et le député de l'A.N. E. Bernet cita le pasteur V. Hedinger, mais à d'autres fins : "Derrière cette motion se cache la mauvaise conscience de nos ancêtres pour ce que les Yenish ont subi". Ce qui, pour Bernet, est un argument contre. La motionnaire réplique à ses adversaires qu'elle demandera la reconnaissance d'un "canton nomade" au niveau fédéral, représenté par deux conseillers aux Etats.

\*

Bien que Renata Huonker ait, à la fin des débats, transformé les points 1 et 3 en postulats, moins contraignants qu'une motion, ces derniers ont été refusés de justesse par 58 contre 56 voix. Le point 2 (certificat de bonnes moeurs) a été refusé par 79 contre 43 voix. Les Yenish, qui avaient envoyé deux représentants à la tribune, eurent quand même une petite satisfaction : le directeur de la police H. Hofmann a promis qu'il allait de toute façon porter le problème de la reconnaissance intercantionale des patentés à la conférence des directeurs de police.

Légende de la photo :  
Les maisons roulantes des nomades sont souvent plus grosses que les caravanes avec lesquelles les citoyens sédentaires vont en vacances, mais elles ne leur servent pas seulement de séjour temporaire.